

Réunion du Quartier N° 3 (Belvédère, Pharmacie, Pigeonnier) du
06/05/2025

Compte Rendu

20 participants

Point sur la dernière réunion du 05/06/2024

- M. et Mme Chapez demandent où en est le projet de la maison de santé. Le PLU étant Terminé, le projet est relancé. La règlementation ayant changée, il va être étudié de façon différente que ce que proposait Age et Vie, prestataire initial. Le principe sera de faire intervenir un bailleur social pour la partie construction et d'un Service à Domicile pour l'exploitation. Nous avons à ce jour pris des contacts qui semblent fructueux. Tous les intervenants sont intéressés par le projet dans ses grandes lignes, il ne reste qu'à rentrer maintenant dans le détail.
- Ils demandent aussi des informations sur l'aménagement de l'avenue Jean Moulin. Avec les soucis que rencontre le Département il se peut que le projet soit décalé à l'année prochaine. Au cas où, nous avons phasé les travaux afin de démarrer au plus tôt la partie du parking de la pharmacie. Nous présentons le plan retenu par l'équipe municipale.
- Ils font remarquer que depuis l'ouverture du nouveau parking contre le tabac les véhicules se garent toujours sur les trottoirs. Nous avons proposé d'étudier un stationnement à cheval. Nous avons réalisé la même chose sur le haut de la rue du moulin à vent et nous prenons un peu de recul pour voir ce que cela donne avant de l'étendre au bas.

La parole est donnée aux riverains :

Suite à un questionnement sur le projet de photovoltaïque, M. le Maire fait un point d'avancée sur le sujet. Certains recours sans fondement ont été intentés ce qui retardera le projet. Les services de l'état nous ont demandé de supprimer le dossier prévu sur l'ancienne déchèterie afin d'inscrire la zone dans le PLUI avant de pouvoir redéposer le permis. Le projet est porté par une entreprise privée WATTEOS qui se charge de tout moyennant une soulte pour la Mairie.

Tant que ces recours ne sont pas totalement levés, les travaux ne pourront pas commencer.

Il est demandé quels sont les volumes de déchets organiques prélevés sur Abeilhan. C'est une information que devrait communiquer le SICTOM. Elle leur sera demandé.

Il est demandé d'ajouter des poubelles sur les extérieurs du village. Cela va être étudié et réalisé si nécessaire.

Un rappel est fait sur la Mutuelle de santé communale.

Informations Municipales.

Présentation du Projet de la réhabilitation de l'avenue Jean Moulin :

Le projet démarre du carrefour Guynemer/Jean moulin pour finir au début de l'avenue Molière, jusqu'au croisement avec la route de Coulobres compris. Le projet a été validé techniquement par le département, il ne reste que la partie politique à convaincre pour que les travaux soient réalisés sur 2025. La voie sera refaite avec une récupération centrale des eaux pluviales et non plus sur les bords. Des espaces de ralentissement par étranglement ou par chicane seront aménagés et paysagés afin de maintenir un niveau de sécurité optimum pour la circulation piétonnière qui sera créée. Si les stationnements seront réduits, certains seront conservés à des endroits stratégiques. Le parking du bureau de tabac fera partie de la réhabilitation. C'est pour cela que nous ne faisons rien de particulier pour l'instant. Le carrefour de Coulobres sera modifié en mettant le sens Coulobres / Alignan du vent prioritaire afin de sécuriser ce lieu. Le parking du bureau de tabac fera partie de la réhabilitation. Les arrêts de bus Mistral et Molière seront aussi déplacés afin de rationaliser la tournée actuelle.

Présentation des travaux Marausse

Si c'est une page de l'histoire des anciens bâtiments d'Abeilhan qui se tourne, la démolition des anciennes caves entre l'école et la Mairie dites « Marausse » devenait obligatoire. En effet, la voute de la grande porte d'entrée, rue Guynemer, menaçait de s'effondrer. Les travaux de démolition ont mis à jour un vieux puits asséché sous le mur à droite de cette porte. Ce puits s'est effondré déstabilisant ainsi toute la structure.

Parallèlement à cela, comme il a été souvent demandé en réunion d'autres quartiers, nous souhaitons redonner vie à notre bibliothèque. Pour cela un coup de peinture s'imposait. Le peintre en bâtiment nous a alerté des multiples grosses fissures existantes sur les murs et plafond. Après avoir fait intervenir un spécialiste, il s'avère que cela provient d'une mal façon à la création de cet ancien bâtiment. Même s'il n'y a aucun danger, ces désordres méritent d'être réparés. De plus, vue l'âge de cette salle, la toiture doit être refaite aussi. Coût approximatif, 45000 €, inconcevable pour l'utilisation actuelle. Nous devons tout de même trouver une alternative pour conserver la bibliothèque. De plus, la municipalité a la volonté de

redynamiser le commerce de proximité en instaurant un marché ambulant et l'école manque de salles de motricité. La démolition laisse apparaître une très grande surface pratiquement de plain-pied par rapport à la rue Guynemer et jouxte la cour de l'école. L'idée serait de créer un espace multimodal regroupant stationnements, lieux de marchés, espace ludique et culturel pouvant accueillir aussi une nouvelle cantine modernisée et une nouvelle salle de garderie. Un cabinet d'architecte est missionné pour cela.

Photovoltaïque

M. le Maire informe que la municipalité a validé un projet de création de parcs photovoltaïques sur la toiture du service technique, sur le parking Zola et le boulodrome, sur le parking du stade, sur le bassin de rétention rue Verlaine et sur l'ancienne déchèterie. Cela permettra une production électrique pour une consommation de plus de 2500 habitants. Cela va mettre Abeilhan à la pointe de la transition écologique, qui comme le rappelle M. le Maire est une directive de l'Etat que nous devons intégrer dans nos documents d'urbanisme.

COMPTES FINANCIERS DE LA COMMUNE :

Le compte administratif 2024 affiche un excédent de 160 000 € environ, avec des dépenses d'investissement d'environ 200 000 €.

Une information d'interventions des services de l'état sur la cabanisation :

En début de semaine la DREAL avec la gendarmerie et les élus sont intervenus sur deux points noirs sur le territoire portant atteinte à l'environnement et à une cabanisation en milieu naturel et protégé. Même si les enquêtes sont longues et discrètes, les interventions sont musclées. Résultat des courses, 2 propriétaires sont mis en demeure de remettre les lieux en l'état d'origine, de stopper leurs activités polluantes dans les 3 mois sans quoi une décision de justice sera rendue.

Le PLU

M. le Maire informe l'assemblée que notre PLU est définitivement opposable aux tiers depuis le 15 juillet. Aucune remarque ni recours n'ont été formulés.

SICTOM :

Les consignes de tri des déchets recyclables ont été élargies. Aujourd'hui c'est tous les emballages ménagers qui peuvent être recyclés tout autant que le tri soit fait correctement. Pour cela, des petits fascicules sont à votre disposition afin de vous aider dans ces nouveaux gestes de **tri. Par exemple, le pot de yaourt peut être jeté dans le bac jaune pas nettoyé**

mais vidé et l'opercule est recyclable aussi mais retiré du pot. Aujourd'hui le SICTOM a encore près de 30 % de rejet sur les emballages recyclés.

Nouveau au service des Abeilhanais :

2 Food-trucks sont désormais installés devant la Mairie. Le Vendredi, le Burger Truck de Manon et Thibaud qui vous propose toute une gamme de Burger. Le Samedi la Pizza del Tony qui vous propose ses pizzas au feu de bois.

Christian Sanchez à repris depuis peu la pizzeria et le bar de la place qui retrouve enfin vie avec une offre commerçante de qualité.

Dates à retenir :

Le Vendredi 16 Mai la fête de l'école dans la cour

Le Samedi 7 Juin Spectacle des Kid's à la Bergerie

Le Samedi 28 Juin Marché des Producteurs avec présentation de la course de caisse à savon au stade

Le Dimanche 29 Juin Courses de caisse à savon sur la place.